



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 septembre 2025

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité
Terres labourables (Enquête sur les)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les terres labourables
-----------------------	------------------------------------

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	Exploitations agricoles ayant au moins 5 hectares de terres labourables
Champ géographique	Les départements de France métropolitaine permettant de couvrir au moins 95% des surfaces pour chacune des cultures rentrant dans le champ de l'enquête

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur les terres labourables
URL de consultation du questionnaire	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-TerLab2025/methodon/
Objectifs	<p>L'enquête Terres labourables permet de mesurer, pour les cultures du champ de l'enquête, les rendements après récolte et d'estimer les productions agricoles annuelles. Elle permet de distinguer les rendements des productions biologiques de ceux des productions conventionnelles.</p> <p>Elle permet également d'estimer de manière précoce les superficies de production de l'année suivante avant qu'elles ne soient déclarées à l'administration lors de la déclaration PAC.</p> <p>L'enquête mesure la situation des stocks à la ferme pour certaines productions (blé, orge, maïs et colza) de l'année précédente juste avant récolte de l'année en cours. Enfin l'enquête collecte les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation du maïs.</p>
Thèmes du (ou des)	

questionnaires	<p>Le questionnaire porte sur les surfaces et rendements des cultures du champ de l'enquête : céréales à paille, mélanges de céréales d'hiver ou de printemps, protéagineux (pois, féverole, lupin, lentille), oléagineux (colza, tournesol, soja), et d'autres grandes cultures comme le maïs, la betterave industrielle et la pomme de terre,... Le questionnaire recense également le niveau des stocks à la ferme de la campagne précédente pour le blé tendre, l'orge, le colza et le maïs grain ainsi que les volumes d'eau destinés à l'irrigation du maïs.</p>
Historique	<p>L'enquête Terres labourables a été mise en place en 1991 pour répondre aux règlements européens relatifs aux statistiques sur les céréales et autres produits végétaux. Depuis 2016, l'enquête permet également de produire des statistiques de production en agriculture biologique. Le précédent avis d'opportunité du Cnis sur les enquêtes Terres labourables a été délivré le 11 octobre 2019.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Jusqu'en 2021, l'échantillon était renouvelé chaque année. A compter de 2021, il a été mis en place un échantillon rotatif renouvelé annuellement de 20 %. Le champ de l'enquête est actualisé chaque année à partir des déclarations PAC de l'année en cours : les exploitants y déclarent la culture de chacune des parcelles de leur exploitation. La mise en place d'un échantillon rotatif permet notamment de faciliter la prise de contact avec l'exploitant et de ne pas avoir chaque année à représenter à l'enquête les objectifs et le descriptif de l'enquête.</p> <p>De nouvelles cultures ont été ajoutées ces dernières années pour permettre de mieux répondre aux différents règlements européens : le sarrasin en 2024, le quinoa, les mélanges de céréales d'hiver, les mélanges de céréales de printemps, le lupin doux, la lentille et le pois chiche en 2025.</p> <p>Depuis 2016, la distinction au niveau de chaque exploitation et pour chaque culture est faite entre production biologique et production conventionnelle.</p>
Concertation	<p>Un comité des utilisateurs de l'enquête Terres labourables a été organisé à l'automne 2019. Un prochain comité des utilisateurs se réunira au mois d'octobre 2025 : il réunira des agents du SSP (méthodologues, conjoncturistes,...), des responsables d'enquête dans les Srise, des spécialistes des grandes cultures dans d'autres services du Ministère, des instituts techniques et des syndicats.</p>

<p>Origine de la demande</p>	<p>Le règlement (UE) 2022/2379 du 23 novembre 2022 relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles et par son règlement d'exécution (UE) 2023/1538 relatif aux statistiques sur les productions végétales abroge tous les règlements précédents et oblige les États membres à transmettre des statistiques relatives à l'utilisation des superficies agricoles et à la production végétale, en agriculture conventionnelle et biologique. Les rendements collectés par l'enquête sont essentiels pour satisfaire cette demande, en particulier sur l'aspect production biologique.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>L'enquête s'appuie sur les déclarations effectuées par les exploitants chaque année dans le cadre des demandes de subventions déposées au titre de la PAC (Politique Agricole Commune). Dans ce cadre, chaque exploitant déclare les cultures mises en place sur son exploitation et pour lesquelles il demande à bénéficier des subventions PAC.</p> <p>L'enquête a un premier objectif de suivi conjoncturel. Elle est la seule source statistique disponible permettant d'obtenir rapidement chaque année des données de production, pour un nombre significatif de cultures annuelles.</p> <p>TERLAB sert ensuite aux Srise pour l'établissement de la SAA (Statistique Agricole Annuelle) qui alimente Eurostat avec les données de production. Si les surfaces sont connues grâce aux déclarations PAC, les rendements issus de l'enquête TERLAB sont les seuls disponibles au niveau régional ou départemental (confrontés localement avec ceux des coopératives ou groupements de producteurs).</p>
<p>Extensions géographiques</p>	<p>L'enquête est réalisée en France métropolitaine.</p>
<p>Utilisateurs</p>	<p>Les résultats de l'enquête Terres Labourables sont utilisés par le service statistique du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (SSP) via les estimations mensuelles précoces de production des principales grandes cultures, et via la statistique agricole annuelle (SAA). Les utilisateurs principaux de ces résultats sont le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et les professionnels (France Agrimer notamment pour ses bilans de consommation, Instituts techniques...).</p> <p>Les chercheurs utilisent également les rendements par exploitation et par culture afin de caler les modèles d'estimation</p>

des rendements à partir des images satellitaires.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Autres infra-annuelles
Période de collecte	<p>L'interrogation se fait en deux vagues successives en fonction de l'avancement de la campagne culturale. Le recueil des rendements de l'année N se fait à la fin des récoltes (été ou fin d'année selon les cultures). Le recueil des prévisions de surfaces de l'année N+1 se fait en fin d'année N. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none">- vague 1 en juillet-août : rendements des cultures récoltées en été (céréales à paille, colza, féverole, pois, lupin et lentille)- vague 2 en novembre-décembre : rendements des cultures récoltées en automne (maïs, sorgho, tournesol, sarrasin, soja, riz, betterave et pomme de terre) et prévisions de semis pour la campagne à venir, pour toutes les cultures.
Mode de collecte	<p>La collecte est réalisée par téléphone. Un courrier est envoyé au préalable par le Service Régional de l'Information Statistique et Économique (Srise de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en charge de la collecte) afin d'informer l'exploitant de sa participation à l'enquête. Un questionnaire est joint pour que l'enquêté prenne connaissance des questions qui lui seront posées.</p>
Comitologie	<p>L'enquête sur les terres labourables est présentée lors de la réunion annuelle de concertation au cours de laquelle le SSP présente son programme de travail aux partenaires concernés : utilisateurs internes (autres directions du ministère en charge de l'agriculture, autres ministères, FranceAgriMer) et utilisateurs externes (organisations professionnelles, instituts techniques, chercheurs, ...). Elle fait également l'objet d'un groupe de travail annuel réunissant des représentants des Srise et des bureaux centraux du Masa afin de faire le bilan de l'enquête précédente et préparer l'enquête suivante.</p>
Contraintes pour l'enquêté	<p>La durée de l'entretien est d'une dizaine de minutes en moyenne. L'entretien est effectué par téléphone, ou par entretien en face à face pour les exploitations primo-enquêtées quand le contact téléphonique s'avère impossible.</p>

Coût de l'enquête	<p>Sur une année, le coût des enquêtes est d'environ 470 000 euros. Ce coût correspond à la rémunération des enquêteurs chargés de collecter, principalement par téléphone, les données. Il ne prend pas en compte le coût des agents fonctionnaires chargés de la conception de l'enquête (SSP) et de l'organisation de la collecte (Srise).</p> <p>.</p>
Organisme collecteur	<p>La collecte est réalisée en région par des enquêteurs encadrés par les Srise, implantés au sein des Directions régionales de l'agriculture et de l'alimentation (DRAAF) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).</p>
Plan de sondage	<p>La base de sondage est constituée de l'ensemble des exploitations agricoles ayant déclaré au moins 5 hectares à la PAC de l'année en cours pour les cultures relevant de l'enquête Terres labourables. La stratification de l'échantillon repose sur quatre variables : le département, l'engagement en agriculture biologique, le fait que les cultures fassent ou non partie des 5 cultures les plus répandues dans le département et la superficie au niveau de l'exploitation de l'ensemble des cultures enquêtées. Un panel rotatif a été mis en place en 2021 avec un renouvellement chaque année d'un cinquième des exploitants.</p> <p>Les exploitations faisant partie du champ de l'enquête sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre : avec le renouvellement d'un cinquième dans le cadre du panel rotatif, les cessations et nouvelles exploitations d'une année sur l'autre, ceux changeant de cultures et donc franchissant le seuil des 5 ha, c'est globalement un peu plus de 25 % des exploitations qui sont renouvelées chaque année.</p>
Taille de l'échantillon	<p>Environ 17 000 exploitations</p>

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	<p>SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)</p>
Autres services producteurs	
Partenariat	<p>Aucun</p>

Date prévisionnelle de la première publication

Les résultats de l'enquête ne font pas l'objet d'une publication périodique spécifique mais sont pris en compte dans les estimations conjoncturelles « grandes cultures » (<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/IraGcu2591/detail/>) : rendements utilisés fin août, fin septembre et en fin d'année, puis utilisation des résultats de l'enquête à partir de février de l'année N+1 pour une première estimation de surfaces de l'année N+1.

Ils sont également utilisés dans la statistique agricole annuelle SAA (version provisoire en mars de l'année N+1 puis version définitive en septembre de l'année N+1).

Une publication a été effectuée à l'issue de l'enquête 2023, présentant les écarts de rendement entre la production biologique et la production conventionnelle.

Chaque année, les données individuelles anonymisées sont mises à disposition des chercheurs via le CASD dans le semestre suivant la fin de la collecte.

Depuis 2025 (résultats de l'enquête réalisée en 2024), un retour personnalisé est envoyé par mail à chaque répondant : le document html présente les rendements déclarés dans les principales cultures de son exploitation et les compare avec les rendements moyens issus de l'enquête, calculés aux niveaux départemental, régional et national. Ce retour est effectué dans les 2 mois suivants la fin de la collecte, il sera reconduit annuellement.